

Procès-Verbal du 21/02/2013

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIBEAUVILLE

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 21 février 2013 dans la salle rouge de l'Hôtel de Ville

Nom – Prénom	Signature
CHRIST Jean-Louis	
SCHWACH Bernard	
MOUSSIER Sylvie	
ERBLAND Louis	
SCHELL Alphonse	
EHLACHER Richard	
MULLER Gilbert	
MERTZ Francine	
SCHWACH Elisabeth	
HEYBERGER Denis	
WIECZERZAK Georges	
MATHIS Bernard	
WEISSBART Christine	
MOSER Manuelle	
CHAPOTIN Agathe	
BERNABEL Catherine	
OEHLER Gilles	
WILHELM Benjamin	

Etaient absents avec procuration de vote (03) : Mauricette STOQUERT – Sylviane LUX – Christine KREBS

Etaient absents excusés (05) : Louis GRIMBICHLER –Yves BALTENWECK – Patricia DEMANGEAT –Odile HELLER – Pierre HASSE

Informations brèves

1. Mr le Député – Maire rappelle le décès de Mr André OSTERMANN, qui a été Conseiller Municipal de 1983 à 1995. Il réitère ses condoléances ainsi que celles des conseillers municipaux, à la famille. Le Conseil Municipal observe une minute de silence en sa mémoire.

Procès-Verbal du 21/02/2013

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIBEAUVILLE

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 21 février 2013 dans la salle rouge de l'Hôtel de Ville

2. Concernant les prochaines manifestations à l'Espace Culturel le Parc, Mr le Député – Maire relève entre autres :
 - Vendredi 1^{er} mars 2013 à 19h30 : soirée maisons fleuries
 - Samedi 09 mars à 20h30 : pièce théâtrale « les femmes savantes » de Molière
 - Samedi 16 mars à 20h30 : concert de l'Harmonie VOGESIA
3. Samedi 23 mars à 20h en l'église du Couvent, un concert du quintette à cordes du philharmonique de Berlin sera donné, au profit de la construction d'une école des Sœurs de la Divine Providence à BRAZAVILLE. Mr le Député – Maire invite tous les conseillers à s'y rendre.
4. Du Samedi 23 mars au dimanche 24 mars, se tiendra à l'espace Culturel le Parc, les 24h de la percussion.
5. Le Dimanche 24 mars toute la journée, se déroulera le marché de printemps.
6. La liste des déclarations d'intention d'aliéner, signées depuis le 14 décembre 2012, et pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain, a été distribuée à chaque conseiller.

Le Directeur Général des Services est désigné

à l'**UNANIMITE**

comme secrétaire de séance

1. Procès –verbal de la séance du Conseil Municipal du 13/12/2012 : adoption

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2012 a été transmis à l'ensemble des conseillers avec la note de synthèse.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'**UNANIMITE**

- D'adopter le procès-verbal de la séance du 13/12/2012
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

2. Budget Primitif 2013 – orientations budgétaires : débat

Il y a maintenant près de 5 années, le Conseil Municipal a reçu la confiance des Ribeuilloises et Ribeuillois sur la base d'un projet ayant l'ambition d'améliorer la qualité de vie dans la Cité. Il est maintenant l'heure de faire un premier bilan de cette action ; sans autosatisfaction excessive, il semble important d'affirmer que l'équipe municipale a atteint la totalité des objectifs qu'elle s'était fixée, voire au-delà dans certains domaines.

Tout en ayant le souci constant d'une gestion rationnelle (poursuite du désendettement de la Commune ; pas d'augmentation de la pression fiscale et maîtrise des dépenses de fonctionnement), le Conseil Municipal a pu mener une politique d'investissements ambitieuse, avec plus de 19 Millions d'euros investis en 6 années de mandature :

Procès-Verbal du 21/02/2013

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIBEAUVILLE

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 21 février 2013 dans la salle rouge de l'Hôtel de Ville

- En améliorant le cadre de vie urbain de la Cité : création de parkings ; achèvement des travaux dans la ville haute ; l'aménagement de multiples rues et trottoirs, notamment la route de Guémar et de la rue de la Streng sans oublier les annexes et les chemins ruraux ; création de pistes cyclables ; nouveau plan de circulation avec du mobilier urbain renouvelé et harmonieux ; aménagements de sécurité ; urbanisation maîtrisée grâce au P.L.U. Près de 7 millions d'€ y auront été consacrés.
- En apportant un soutien au monde associatif tant par la mise à disposition de locaux et de personnel que par des subventions directes : un effort de 500 000 € en moyenne par an en faveur de la cohésion sociale. La création du Centre d'Activités Equestres, du Rucher école, d'une nouvelle aire de jeux notamment sont autant d'investissements structurants au service de la Jeunesse de RIBEAUVILLE. A également été poursuivie la rénovation des écoles en les dotant d'outils pédagogiques modernes et en veillant également à renforcer la sécurité aux abords des établissements scolaires. Plus de 4 millions d'€ d'investissements.
- En consacrant d'importants moyens à la préservation et à la valorisation du patrimoine : Remparts et ancien jardin seigneurial ; Hôtel de Ville ; Jardin de Ville ; Eglises ; Objets d'arts ; Dusenbach ; Tour des Bouchers ; Plus de 2 millions d'€ d'investissements.
- En conduisant une politique culturelle et événementielle riche et variée : création du Centre des Techniques et des Arts Graphiques et du futur Centre d'animation autour du Livre ; mise sur pied de nouvelles manifestations (Médiévales, Biennale de l'aquarelle,...) ; modernisation de la salle du Parc. Près de 1,3 million d'€ d'investissement.
- En suivant une politique de développement durable qui vise à protéger les espaces naturels sensibles, à préserver la biodiversité (par exemple la création d'une trame verte et d'une mare pédagogique), à soutenir l'implantation d'une unité de méthanisation, à réaliser des économies d'énergie et à veiller à la qualité de l'eau potable.
- En menant des actions d'insertion et de solidarité en partenariat par exemple avec l'association Tremplins ou la congrégation des Sœurs de la Divine Providence, en favorisant la création de logements grâce à l'acquisition de l'ancienne école des filles pour 1 million d'€.
- En apportant un soutien au monde économique qu'il s'agisse des commerces de proximité (notamment grâce à la mise en place du droit de préemption commercial) ou de l'implantation de nouvelles entreprises à Ribeauvillé (comme la chocolaterie) ou via la pépinière d'entreprises et l'extension de la Zone d'Activités du Muehlbach : 4 millions d'€ d'investissements.

Le budget 2013 sera bâti sur la même dynamique.

Tout d'abord, l'année écoulée :

I. Le Compte administratif 2012 (Annexes 1, 2, 3,4 et 5)

Le compte administratif 2012 dégage un excédent global prévisionnel de clôture de 1 625 462,13 €. **Il s'agit d'un excédent qui reste conséquent compte tenu de la conjoncture économique actuelle et qui est à peu près équivalent à celui de 2011.**

Concernant la section de fonctionnement, les dépenses courantes s'établissent à 5,7 Millions d'€ et sont inférieures aux prévisions dans tous les chapitres budgétaires.

En ce qui concerne les recettes (9,7 Millions d'€), on relèvera plus particulièrement :

- les produits domaniaux (ventes de bois, location de la chasse,...)
- les produits fiscaux (taxes d'habitation et foncières, taxes sur les surfaces commerciales et contribution des entreprises, taxes sur l'électricité) : 2 568 000 €

Procès-Verbal du 21/02/2013

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIBEAUVILLE

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 21 février 2013 dans la salle rouge de l'Hôtel de Ville

- le produit de la taxe sur les jeux : 1 700 000 €
- les dotations de l'Etat : 1 130 000 €
- le reversement du syndicat du Muehlbach: 574 000 €
- l'excédent de l'année passée : 1 772 000 €

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, elles s'élèvent à près de 5 Millions d'€, dont 3,5 Millions de dépenses d'équipement ; **le soutien de la ville à l'activité économique est très important puisqu'il a représenté près de 656 € par habitant alors que la moyenne nationale des Communes de l'importance de Ribeauvillé n'est que de 316 €/habitant.**

Parmi les réalisations les plus importantes, on citera :

- l'aménagement de *la route de Guémar* : 452 000 €
- les travaux de réfection de la *voirie urbaine et rurale, de trottoirs et d'éclairage public* : 350 000 €
- les travaux rue du *Rempart de la Streng* : 200 000 €
- la construction d'un nouveau *chapiteau au Jardin de Ville* : 293 000 €
- l'aménagement de *l'ancien abattoir* : 178 000 €
- la fin des travaux de la 2eme tranche de la construction du *Centre d'Activités Equestres* : 135 000 €
- le démarrage des travaux de rénovation de *la Mairie* : 132 000 €
- l'acquisition d'une *nouvelle sono pour le Parc* : 132 000 €
- la construction de nouveaux *hangars de stockage pour le Pjiff* : 120 000 €
- l'acquisition de véhicules, dont 2 *nouveaux véhicules pour la police rurale et le Bureau d'études, ainsi que l'acquisition d'un nouveau bus scolaire* : 106 000 €
- l'aménagement du *parking Hofferer* : 78 000 €
- la réfection du *chemin de la Grande Verrerie* : 60 000 €
- la poursuite de la restauration des *remparts passage Jeannelle* : 60 000 €
- l'aménagement de *la place Gantz* : 50 000 €
- les travaux dans les *écoles et les investissements pédagogiques* : 38 000 €
- les travaux à la *piscine Carola* : 25 000 €
- la réalisation de *pistes cyclables* : 16 000 €
- l'acquisition d'une *nouvelle tondeuse pour les Stades* : 28 000 €

II. Avant d'examiner les orientations du Budget 2013, il est important de s'arrêter sur la situation de l'**endettement communal (Annexes 6, 7,8 et 9)**.

L'encours de la dette au 1^{er} Janvier 2013 est de 5 028 909 €, aucun emprunt n'étant inscrit en restes à réaliser. Pour mémoire, l'endettement était de 5 273 000 € au 01/01/2012. Il sera proposé d'inscrire un nouvel emprunt de 450 000 € au BP 2013, ce qui correspond à l'encours de capital remboursé cette année.

L'endettement par habitant se situera donc à 1 028 €, contre 1 074 € au 1^{er} Janvier 2012.

Par ailleurs, on constate que la capacité de remboursement de la dette reste intacte, puisqu'il suffit de moins d'une année de recettes courantes (0,62) pour rembourser intégralement la dette de la commune.

La structure de l'endettement communal est également rassurante, puisqu'elle ne comporte aucun emprunt à risque ; en effet, il n'y a qu'un seul emprunt à taux variable qui est indexé sur le taux du Livret A. Le Conseil Municipal privilégiera le taux fixe dans les années à venir comme il l'a fait jusqu'ici afin de sécuriser au maximum le poids de la dette dans le budget. La durée traditionnelle des emprunts de la ville est de 15 ans avec un amortissement à échéances constantes mensuelles ou trimestrielles ; cette durée étant jugée la plus appropriée aux investissements qu'ils financent, elle restera l'objectif de la Collectivité.

Il faut toutefois relever que les difficultés d'emprunter auprès des Etablissements bancaires sont récurrentes, malgré des taux d'intérêts relativement bas.

Procès-Verbal du 21/02/2013

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIBEAUVILLE

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 21 février 2013 dans la salle rouge de l'Hôtel de Ville

Le **budget de fonctionnement** devrait s'équilibrer à hauteur de 8,8 Millions d'€ et permettre de dégager un autofinancement de 1 957 000 € (**Annexes 10 et 11**).

Relevons particulièrement cette année :

- la réintégration dans le budget de fonctionnement de certaines dépenses qui figuraient auparavant dans la section d'investissement, essentiellement d'entretien de voirie et d'espaces verts ; il s'agit d'un montant conséquent (115 000 €) qui explique en grande partie l'augmentation du chapitre des charges générales (+9,3%).
- la progression des charges énergétiques (Electricité ; Gaz et Carburants) résultant de l'augmentation des prix (notamment +2,5 % pour EDF et +2,4% pour GDF-Suez après une hausse de 8 % en 2012)
- la prise en charge d'une partie des cotisations aux Mutuelles Santé et Prévoyance des agents (75 000 €) sur le chapitre des Charges de Personnel (+3,6 %).
- nonobstant les cotisations aux Mutuelles, les charges de personnel progressent également du fait de l'augmentation de certaines charges patronales (Caisse de Retraite +5,2%; CNFPT +0,02%) et des avancements (+ 17 000 €) ; en revanche, aucun recrutement n'est prévu en 2013.
- une somme importante est prévue pour l'admission en non-valeur de plusieurs créances dont 2 anciennes ventes de bois pour un montant de 41 000 €, suite à l'insolvabilité des débiteurs.
- le versement au titre du Fonds de Péréquation Intercommunale double en 2013 et s'élèvera à 87 000 €.
- l'inscription d'une réserve de 309 400 € en dépenses imprévues permettra de conserver un fonds de roulement et de faire face le cas échéant à des imprévus
- les autres postes de dépenses sont estimés avec le souci de la maîtrise et de la rigueur budgétaire afin de maintenir une capacité d'investissement conséquente.

En effet, **la plus grande prudence s'impose cette année pour l'estimation des recettes, notamment :**

- pour les droits de mutation, en forte baisse en 2012 (45 000 €) suivant en cela la chute du marché immobilier
- pour les dotations de l'Etat : outre le gel de ces dotations, la Commune est impactée par le nouveau mode de calcul du Potentiel Financier et qui entrainera une baisse importante de la DGF ; la ville ne bénéficiera plus du Fonds Départemental de la taxe professionnelle (49 000 € en 2012)
- pour le versement fiscal du Syndicat du Muehlbach, inévitablement affecté par la réforme de la fiscalité, le montant est estimé avec prudence à 337 000 €
- pour les ventes de bois estimées comme chaque année en deçà des prévisions de l'ONF à 300 000 €.

Concernant la fiscalité, comme chaque année depuis 1997, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition, nonobstant la révision par l'Etat des bases d'imposition sur lesquelles la ville n'a aucune prise.

- les autres taxes (taxe sur l'électricité, horodateurs, droits de place, taxe sur les jeux,...) seront estimées avec prudence,
- enfin relevons également l'excédent reversé par le budget annexe campings qui est estimé à 240 000 €.

III. Les investissements prévisionnels

a) Les dépenses inscrites en restes à réaliser se chiffrent à 2 300 000 € : on y retrouve principalement :

- l'acquisition de l'ancien Tribunal d'Instance (365 000 €) qui s'est depuis concrétisée
- l'achèvement de la 2^{ème} tranche du Centre d'Activités Equestres (60 000 €) et une provision pour la poursuite des travaux (50 000 €)
- les travaux d'aménagement de la Mairie en cours de réalisation (185 000 €)
- l'aménagement du Centre d'animation autour du Livre (242 000 €)
- l'aménagement des nouveaux parkings rue du 3 décembre (296 000 €)
- les travaux dans l'ancien Abattoir (39 000 €)

Procès-Verbal du 21/02/2013

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIBEAUVILLE

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 21 février 2013 dans la salle rouge de l'Hôtel de Ville

- le solde des travaux de construction du nouveau chapiteau du Jardin de Ville (66 000 €) et une provision pour la poursuite des travaux (70 000 €)
- divers travaux dans les bâtiments communaux, notamment l'Eglise Catholique (103 000 €), le Parc (65 000 €), la piscine CAROLA (34 000 €)

Ces travaux sont financés par des subventions restant à percevoir (155 000 €) et la cession d'immeubles (640 000 €) dont une partie s'est depuis concrétisée (Maison VOGEL et logement Ecole primaire), ainsi que par l'affectation d'une partie de l'autofinancement (1 505 000 €).

b) Concernant la capacité d'investissement de la ville, avec un montant d'emprunts nouveaux de 450 000 € il sera possible d'investir **2 320 000 € (cf. Annexe 12)**.

Une liste **des projets d'investissements** nouveaux a été examinée en Commissions réunies le 24 janvier dernier. Le Conseil Municipal devra opérer des arbitrages. Parmi les investissements évoqués, on note entre autres :

- les programmes annuels de réfection de la voirie urbaine et rurale, des trottoirs et du réseau d'éclairage public
- la réfection de la rue du Tir
- la poursuite des travaux au Jardin de ville
- la 2^{ème} tranche de l'aménagement de la Mairie
- la création du Centre d'animation autour du Livre dans l'ancienne école des filles
- la construction de nouveaux Box pour le Centre d' Activités Equestres
- les réserves foncières
- l'installation d'un groupe électrogène au Château
- la poursuite des travaux dans l'ancien abattoir
- la sauvegarde du patrimoine, notamment la restauration des remparts passage Jeannelle
- l'aménagement des espaces verts et la protection de la biodiversité sur le ban communal
- la rénovation des locaux scolaires et les investissements pédagogiques
- l'acquisition de matériel et véhicules permettant d'améliorer le fonctionnement des services municipaux
- le renforcement de la sécurité grâce à la vidéosurveillance
- la poursuite de l'aménagement de pistes cyclables

IV. Le Budget annexe Campings

La saison 2012 du Camping Coubertin a été excellente avec un chiffre d'affaires en hausse et qui atteint 450 000€. Le maintien des droits de place sera proposé au Conseil Municipal. Pour le programme d'investissements, il est proposé :

- le remplacement de la barrière d'entrée et l'aménagement de l'entrée
- la reprise de l'installation WIFI
- la réfection d'emplacements

V. Le Budget du service des Eaux

Le programme d'investissements 2013 comprend :

- le remplacement des conduites d'eau potable rue du Tir déjà inscrit au Budget 2012
- la conduite entre la rue du Lutzelbach et la rue du Château
- le Passage Jeannelle
- le remplacement de divers branchements d'eau

Procès-Verbal du 21/02/2013

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIBEAUVILLE

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 21 février 2013 dans la salle rouge de l'Hôtel de Ville

VI. Le Budget du service de l'Assainissement

Le programme d'investissements 2013 concerne :

- le remplacement de tampons d'assainissement et mise à niveaux dans diverses rues dont la route de Sainte Marie aux Mines
- le renouvellement partiel du collecteur rue du 3 décembre au droit du pont route de Sainte Marie aux Mines et une extension au Jardin de ville
- la mise aux normes du réseau d'assainissement et des déversoirs d'orage
- concernant la station d'épuration, un diagnostic du pont suceur est nécessaire. Le cas échéant, il faudra également prévoir le remplacement de pompes.

Par ailleurs, afin de financer ces programmes d'investissements de ces deux budgets, une augmentation des tarifs devra être proposée au Conseil Municipal. L'augmentation représenterait 6,5 centimes/m³ d'eau.

Mr Benjamin WILHELM s'interroge sur l'état de la dette.

Mr le Député – Maire rappelle que les taux sont actuellement bas et avoisinent les 3%. Il précise que les investissements réalisés sont supportés par une génération voire plus. Il souligne qu'investir est nécessaire notamment pour soutenir l'économie. Le recours modéré à l'emprunt permet une marge de manœuvre plus importante pour la collectivité qui pourra réaliser 2,3 millions d'euros de travaux cette année. Par ailleurs, il relève que la charge de la dette est raisonnable ; le capital remboursé s'équilibre avec le capital emprunté en 2013. La capacité de remboursement de la Commune est de moins d'une année traduisant une bonne santé financière de la collectivité.

Le Conseil Municipal prend acte de ces éléments.

3. Affaires financières

a. Marché à bons de commande – voirie : approbation et autorisation de signature

Dans le cadre de la réalisation de travaux de voirie urbaine et rurale, une mise en concurrence a été organisée pour ce marché à bons de commande.

La Commission d'Examen des Offres s'est réunie le 24 janvier 2013, afin de procéder au dépouillement et à l'analyse des quatre offres réceptionnées.

Le tableau retraçant le classement des offres est joint au compte – rendu (**Annexe 13**).

L'offre la mieux – disante émane de la société COLAS sise à PFASTATT, pour un montant annuel de 107 339,86 € TTC. La durée du marché est de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'**UNANIMITE**

- D'attribuer le marché à bons de commandes pour les travaux de voirie urbaine et rurale à l'entreprise COLAS pour un montant annuel de 107 339,86 € TTC pour une durée de 3 années
- D'autoriser le Député – Maire ou son représentant à signer ledit marché
- D'autoriser le Député – Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

Procès-Verbal du 21/02/2013

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIBEAUVILLE

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 21 février 2013 dans la salle rouge de l'Hôtel de Ville

3. Affaires financières

b. Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2013 : information

Par délibération du Conseil Municipal en date du 13/12/2012, la Commune a sollicité une subvention pour des opérations subventionnables par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2012, qui concernaient l'aménagement de certains chemins ruraux.

Néanmoins, compte tenu de l'insuffisance des crédits budgétaires de l'Etat en 2012, la demande de la Ville devait être examinée au titre de l'année 2013. Par ailleurs, une nouvelle demande de la Commune a été déposée pour l'aménagement de plusieurs chemins ruraux, et le Conseil Municipal, par délibération du 13/12/2013 a sollicité une nouvelle subvention pour ces travaux au titre de la DETR 2013.

Toutefois, par courrier en date du 18/12/2012, la Préfecture du Haut - Rhin a fait savoir à la Ville, que celle-ci était **inéligible** à la Dotation d' Equipement des Territoires Ruraux 2013 en raison d'un potentiel financier supérieur au seuil fixé par la loi.

De fait, l'Etat ne participera donc pas financièrement aux aménagements et à la réfection des chemins ruraux de RIBEAUVILLE pour cette année.

4. Affaires foncières

a. Parcelle cadastrée section 38 n° 241 sise 3 rue de l' Industrie – servitude de passage : approbation

Le propriétaire du terrain cadastré section 38 n° 165, a opéré une division foncière afin de créer deux lots dans le but de les mettre en vente.

Ces parcelles sont riveraines d'une bande de terrain appartenant à la Ville et longeant toute la partie permettant d'accéder à la route, ce qui signifie qu'elles sont enclavées.

Afin de délivrer le permis de construire pour les parcelles nouvellement créées, il est donc nécessaire d'établir une servitude de passage pour tous les véhicules, piétons, et les réseaux, à charge du fonds servant (parcelle de la Ville cadastrée section 38 n° 241) au profit des fonds dominants à savoir les parcelles cadastrées section 38 n° 395/165 et 396/165.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'**UNANIMITE**

- D'acter le principe de la constitution d'une servitude de passage en tous temps et heures pour tous les véhicules, les piétons et les canalisations diverses, à charge de la parcelle cadastrée section 38 n° 241 appartenant à la Ville et au profit des parcelles cadastrées section 38 n° 395/165 et 396/165, étant précisé que les frais de Notaire seront à la charge du ou des propriétaire(s) des fonds dominants bénéficiaires
- D'autoriser le Député – Maire ou son représentant de confier la rédaction de l'acte y relatif à Maître THUET
- D'autoriser le Député – Maire ou son représentant à signer ledit acte
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

Procès-Verbal du 21/02/2013

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIBEAUVILLE

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 21 février 2013 dans la salle rouge de l'Hôtel de Ville

4. Affaires foncières

b. Parcelles cadastrées section AE n°22,21 et 108 sises rue des frères Mertian – vente – acquéreur : modification

Par délibération en date du 29/03/2012, le Conseil Municipal a acté le principe de la cession des parcelles cadastrées section AE n° 22, 21 et 108 sises 6,6a et 8 rue des frères Mertian, dans le cadre d'un projet de réfection de ces immeubles, visant à la réalisation de plusieurs logements avec garages.

Par courriel en date du 18/01/2013, Maître THUET a fait savoir à la Ville que l'intéressé souhaitait, à présent, réaliser ce projet avec son épouse.

De fait, il y a lieu de prendre une délibération complémentaire à celle du 29/03/2012, pour autoriser la cession desdites parcelles aux deux époux, en lieu et place de l'acquéreur initialement désigné.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'**UNANIMITE**

- De prendre acte du changement d'identité des acquéreurs
- D'autoriser la cession des parcelles cadastrées section AE n° 22,21 et 108 sises 6,6a et 8 rue des frères Mertian aux intéressés, selon le dispositif de la délibération du 29/03/2012
- De charger le Député – Maire ou son représentant de confier la rédaction de l'acte de vente y relatif à Maître THUET
- D'autoriser le Député – Maire ou son représentant à signer l'acte y afférent
- D'autoriser le Député – Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

5. Urbanisme

a. PLU d'Aubure : avis

La Commune d'Aubure met en révision son Plan d'Occupation des Sols afin de passer en Plan local d'urbanisme comme l'exige la loi.

Ribeauvillé est consultée en tant que commune limitrophe.

Les secteurs limitrophes à Ribeauvillé sont actuellement zonés Nc et Nd. Par conséquent, ces zones sont inconstructibles et n'ont pas vocation à connaître un développement urbain important.

1) Les points importants de changement dans la zone Nd au POS devenue zone Nc au PLU sont les suivants :

- Sont dorénavant autorisés les constructions, installations ou travaux :
 - o nécessaires à la réalisation, à l'entretien ou à la maintenance d'ouvrage d'intérêt général.
 - o nécessaires à la sauvegarde, à l'entretien, à l'exploitation de la forêt et à sa mise en valeur récréative.
- Dans le secteur Nc, sont admis les aires de stationnement, les installations, aménagements et équipements à structure légère nécessaires à la pratique d'activités de loisir de plein-air ainsi que ceux nécessaires à l'accueil du public liés à ces activités.

L'objectif de ces nouveaux articles est de :

- **Conforter la protection des milieux forestiers**
- **Etendre le secteur Nc aux équipements de loisirs de plein-air**
- **Créer les secteurs Nd regroupant les équipements communaux et Ne comprenant le centre équestre**

Procès-Verbal du 21/02/2013

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIBEAUVILLE

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 21 février 2013 dans la salle rouge de l'Hôtel de Ville

- **Renforcer les dispositions destinées à assurer une insertion harmonieuse des constructions dans le site et le paysage**
- **Supprimer la protection L130-1 du code de l'urbanisme appliquée aux massifs boisés afin de ne pas créer de contraintes réglementaires faisant obstacle à la réalisation d'équipements d'utilité publique, notamment les ouvrages nécessaires au captage des sources en vue de l'alimentation en eau potable.**

Le projet d'aménagement et de développement durable a mis en avant le site de la renardière.

Ce site limitrophe à Ribeaupillé est en zone Nc. Il a fait l'objet d'une réflexion et le PLU évoque la possibilité à long terme d'une évolution touristique du site sur la base d'un projet susceptible d'être mis en œuvre par une révision simplifiée du PLU. L'objectif à long terme est de développer l'accueil des touristes dans ce site ainsi que les activités de plein-air.

3) Les points importants de changement dans la zone Nc au POS devenue zone A au PLU sont les suivants :

- Sont dorénavant autorisés les constructions, installations ou travaux nécessaires à la réalisation, à l'entretien ou à la maintenance d'ouvrage d'intérêt général.

L'objectif de ces nouveaux articles est de :

- **Renforcer la protection de l'espace agricole**
- **Edicter la sauvegarde des murets en pierre**
- **Imposer des mesures d'insertion au site et au paysage plus exigeantes aux constructions autorisées**
- **Etendre les limites de la zone agricole**

4) Création d'une zone Ne

La création d'une zone Ne a pour objectif de permettre dans un périmètre restreint le développement du centre équestre d'Aubure.

Compte tenu du faible impact de ces modifications sur le ban de RIBEAUVILLE,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'**UNANIMITE**

- De donner un avis favorable à ce projet
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

6. Affaires de personnel

a. Personnels saisonniers : état des effectifs 2013

Comme chaque année plusieurs postes sont à créer pour la gestion de divers services en période estivale.

A l'instar des années passées, le détail des postes à créer en 2013, s'établit selon le tableau ci –dessous :

Procès-Verbal du 21/02/2013

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIBEAUVILLE

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 21 février 2013 dans la salle rouge de l'Hôtel de Ville

Services		Juin	Juillet	Août
Camping 3 Châteaux	-	-	1 gardien	1 gardien
Groupe Scol. R. Spaeth	-	-	1 agent d'entretien	-
Bibliothèque	-	-	-	1 agent
Services Techniques	1 agent d'entretien de mai à septembre	4 agents d'entretien + 2 agents pour le désherbage	5 agents d'entretien + 2 agents pour le désherbage	4 agents d'entretien + 2 agents pour le désherbage + 1 agent administratif
Piscine Carola	-	2 caissières 2 préposés vestiaires 1,5 agent polyvalents 2 maîtres-nageurs BNSSA 2,5 maîtres-nageurs BEESAN	2 caissières 2 préposés vestiaires 1,5 agent polyvalents 2 maîtres-nageurs BNSSA 2 maîtres-nageurs BEESAN	2 caissières 2 préposés vestiaires 1,5 agent polyvalents 2 maîtres-nageurs BNSSA 2 maîtres-nageurs BEESAN
Police Municipale	2 agents de prévention les 7, 8 et 14, 15 décembre (Marchés de Noël)	-	2 agents de prévention	2 agents de prévention

La rémunération du personnel sera calculée sur la base de l'échelon 1 de l'échelle 3 de la Fonction Publique Territoriale.

La rémunération des surveillants de bassin BNSSA et BEESAN dépendra de leur ancienneté dans la fonction. Le tableau est joint au compte –rendu (**cf. Annexe 14**).

La Ville dispose déjà de nombreuses candidatures. Les attributions de postes se feront dans la foulée de la présente décision.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
Décide à l'**UNANIMITE**

- D'adopter ces créations de postes de saisonniers
- De confirmer les modalités de rémunération

Procès-Verbal du 21/02/2013

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIBEAUVILLE

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 21 février 2013 dans la salle rouge de l'Hôtel de Ville

- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

7. Rythmes scolaires : dérogation et transfert de compétence

La réforme scolaire répartira, pour les écoles maternelles et élémentaires, sur 9 demi-journées avec le mercredi matin (dérogation possible pour le samedi matin) les 24 heures d'enseignement hebdomadaire.

Elle laissera à la charge des communes 3 heures d'accueil pour l'organisation des activités pédagogiques complémentaires prévues par le projet d'école, le cas échéant, en lien avec le projet éducatif territorial, pour tous les élèves qui le souhaitent afin qu'aucun d'entre-eux « ne quitte l'école avant 16h30 ».

D'emblée, il y a lieu d'affirmer que cette réforme ne doit pas entraîner pour la Ville de Ribeauvillé des dépenses supplémentaires.

D'un point de vue strictement pratique, les collectivités peuvent mettre en œuvre la réforme scolaire à venir, dès la prochaine rentrée ou, à titre dérogatoire, en septembre 2014.

La commune de RIBEAUVILLE a donc la possibilité de demander une dérogation pour appliquer la réforme en septembre 2014. La décision finale sera prise par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN).

Faute d'avoir délibéré avant le 31 mars, la commune serait engagée pour la mise en place des nouveaux rythmes dès septembre 2013.

Or, actuellement, de nombreuses informations indispensables à l'application de la réforme ne sont pas connues, et les changements d'organisation sont très importants.

- L'encadrement des activités

Dans une lettre du Premier ministre du 18 décembre 2012, un assouplissement des taux d'encadrement pour l'accueil des enfants dans le cadre des activités pédagogiques complémentaires incombant aux communes, a été souhaité, sous réserve que ce dispositif soit validé.

Par ailleurs, aucune information n'est encore disponible sur les qualifications que devra détenir le personnel d'encadrement et sur un éventuel agrément par l'éducation nationale.

- Les financements

Si la collectivité faisait le choix de mettre en œuvre la réforme dès septembre 2013, elle pourrait certes prétendre aux incitations financières annoncées. Mais cette source de financement ne semble acquise que pour cette année scolaire. Le coût annoncé par plusieurs associations d'élus est de 150€ par an et par élève.

Cette dépense, non-compensée à terme semble-t-il, nécessite des adaptations budgétaires.

Par ailleurs, la question de la participation financière des familles pour ces nouvelles activités n'est pas réglée.

- Les effectifs accueillis

Les informations actuellement disponibles laissent penser que tous les enfants scolarisés dans les écoles communales devaient être pris en charge durant 3 heures par semaine dans le cadre des activités pédagogiques complémentaires.

Ce qui représente pour la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé compétente en matière périscolaire, 1 682 élèves de 3 à 12 ans. Les seules écoles de RIBEAUVILLE représentent (307 (GROUPE SCOLAIRE RENE SPAETH – ROTENBERG) + 54 (Ecole maternelle de la STRENG) =) **361 enfants**.

Les problèmes « logistiques » sont nombreux : gestion des inscriptions de tous les enfants accueillis, recueil des informations indispensables (coordonnées des familles..), contrôle des présences des enfants.

Procès-Verbal du 21/02/2013

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIBEAUVILLE

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 21 février 2013 dans la salle rouge de l'Hôtel de Ville

• **La planification et l'organisation des accueils**

La Communauté de Communes compétente en matière d'accueil périscolaire devra assurer l'accueil des enfants dans le cadre des activités pédagogiques complémentaires, en plus des activités périscolaires qu'elle met déjà en œuvre par ailleurs. Mais la répartition dans la semaine scolaire doit être construite avec toutes les communes du territoire et toute la communauté éducative, professeurs, parents, associations d'éducation populaire, monde sportif et associatif. De la réponse à ces questions dépend évidemment la modification des plannings de travail des agents (ATSEM, agents d'entretien, animateurs périscolaires) qui doit être validée par les organes paritaires.

• **Le pilotage du dispositif et le pouvoir de décision**

Les informations actuellement disponibles laissent entendre que les conseils d'école, au même titre que les collectivités, pourront proposer leur organisation du temps scolaire, étant entendu que les autorités académiques valideront ou non les propositions.

La question des transports scolaires doit également être approfondie, l'organisation touche plusieurs communes à la fois.

La plupart des informations indispensables sont actuellement indisponibles, l'organisation doit être arrêtée à la fin du mois de juin, avant les vacances scolaires. La Commune dispose donc de moins de 5 mois pour définir et préparer la mise en œuvre du projet.

Ce délai est extrêmement court, paraît irréaliste, dès lors qu'il faudra rencontrer de multiples partenaires internes et négocier avec eux le contenu du projet éducatif territorial.

Face à de telles inconnues, il est indispensable de reporter à septembre 2014 la mise en œuvre de la réforme scolaire prévue par le décret.

Au niveau communal et intercommunal, le futur dispositif pourra alors sereinement être discuté et négocié avec tous les partenaires, tout au long de l'année, avant d'être arrêté au printemps 2014.

Pour solliciter cette dérogation, le vote d'une délibération est proposé au Conseil Municipal, après avis du département concerné, autorité organisatrice des transports scolaires du premier degré.

Vu le décret 2013-77 du 24 janvier 2013 ;

Considérant les incertitudes à propos des règles d'organisation des 3 heures d'accueil nouvellement mises à la charge de la Ville de RIBEAUVILLE et de la Communauté de Communes du Pays de Ribeaupillé par la réforme des rythmes scolaires ;

Considérant l'absence d'estimation du coût de ce nouvel accueil, dans un contexte économique difficile et face à un budget contraint ;

Compte-tenu des changements d'organisation prévisibles des services qui nécessitent consultations et discussions ;

Considérant l'indispensable concertation avec les instances représentatives et tous les membres de la communauté éducative pour la construction d'un projet consensuel ;

Considérant l'intérêt de construire un « projet éducatif territorial » pour donner un contenu pédagogique intéressant à cet accueil pour les enfants des écoles ;

Considérant que la compétence Périscolaire relève de la Communauté de Communes du Pays de Ribeaupillé

Mr le Député –Maire souligne qu'un front de refus est à opposer à cette réforme.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide par **19 voix pour**

et 02 abstentions

Procès-Verbal du 21/02/2013

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIBEAUVILLE

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 21 février 2013 dans la salle rouge de l'Hôtel de Ville

- De rappeler que cette réforme ne doit pas entraîner pour la ville des dépenses supplémentaires
- De solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-15, la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales
- De confier à la Communauté de Communes du Pays de RIBEAUVILLE la mission d'élaboration du Projet Educatif Territorial avec les instances et en partenariat avec les communes
- De charger le Député – Maire ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente décision
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

8. Subventions : attribution

a. Comité des fêtes – Marché de Noël 2012

Mr Georges WIECZERAK quitte la salle

Dans le cadre du Marché de Noël Médiéval 2012, certaines associations ont pris une part active à l'organisation, et notamment le comité des fêtes. Sa participation a largement contribué au succès de cette manifestation.

A l'instar des années précédentes, il est proposé de verser au comité des fêtes une somme de 11 400 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide par **20 voix pour**

- D'attribuer un montant de 11 400 €uros au comité des fêtes pour l'édition 2012 du Marché de Noël
- D'autoriser le Député-Maire ou son représentant à procéder au mandatement de la somme détaillée ci-dessus et dont les crédits seront inscrits au budget primitif 2013
- De procéder au versement de cette somme par le biais de l'article 6574 « subvention aux personnes de droit privé » de la section de fonctionnement du budget primitif 2013
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

8. Subventions : attribution

b. Restauration de murets

Deux dossiers de demandes de subvention sont parvenus en Mairie pour la restauration de murets dans le vignoble.

Il s'agit :

- D'une demande pour la parcelle cadastrée section AK n° 3 au lieudit « GEISBERG » avec une surface à rénover de 60,125 m².
- Et une demande pour la parcelle cadastrée section AI n° 7, avec une surface à rénover de 20,40 m².

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 24/11/2011, la Ville subventionne la restauration en pierres naturelles des murets dans le vignoble à hauteur de 75 € par m² rénové.

La subvention s'élève donc :

- à 4 509,38 € (60,125 m² X 75 €) pour la parcelle cadastrée section AK n° 3
- et à 1 530 € (20,40 m² X 75 €) pour la parcelle cadastrée section AI n° 7

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'**UNANIMITE**

Procès-Verbal du 21/02/2013

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIBEAUVILLE

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 21 février 2013 dans la salle rouge de l'Hôtel de Ville

- D'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 4 509,38 € au propriétaire de la parcelle cadastrée section AK n° 3 et de 1 530 € au propriétaire de la parcelle cadastrée section AI n° 7
- D'autoriser le Député – Maire ou son représentant à procéder au mandatement de ces sommes, dont les crédits seront inscrits au budget primitif 2013
- De préciser que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé » du budget primitif 2013
- D'autoriser le Député – Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

8. Subventions : attribution

c. Ecole René SPAETH -classe de découverte – demande

Par courrier en date du 07/01/2013, Monsieur Paul André MULLER, Directeur du Groupe Scolaire RENE SPAETH - ROTENBERG, a informé la Ville d'un séjour en classe verte de 42 élèves au Centre permanent des PEP « la Roche » à STOSSWIHR du 1^{er} décembre au 06 décembre 2013.

Il s'agit des classes de CP /CE2 de Mme Martine SUTER et des classes de CE1/CE2 bilingues de Mme Myriam RETAT.

Pour la réalisation de ce projet, l'école SPAETH sollicite la participation financière de la collectivité à hauteur de : 15.80 € (montant identique à celui versé par le CG 68) X 42 élèves X 6 jours = **3 981,60 €**

La Ville ayant admis le principe de subventionnement annuel de deux séjours de ce type, aucune n'autre demande n'étant sollicitée à ce jour,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'**UNANIMITE**

- D'allouer une subvention d'un montant de 3 981,60 € au Groupe Scolaire RENE SPAETH -ROTENBERG pour un séjour de 6 jours dans le centre des PEP à la Roche sis à STOSSWIHR, pour 42 élèves participants effectivement au séjour
- De prélever les crédits sur l'article 6574 «subvention aux personnes de droit privé » de la section de fonctionnement du budget primitif 2013
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

8. Subventions : attribution

d. Ecole de Musique – acompte

Mme Christine WEISSBART quitte la salle

L'Ecole de Musique rencontre traditionnellement des difficultés momentanées de trésorerie à cette période de l'année.

Pour y pallier, elle sollicite le versement anticipé d'une partie de la subvention annuelle. Le montant de l'acompte sollicité est de 10 000 €.

Compte tenu de la situation, et afin d'éviter que l'école ne puisse pas faire face à ses engagements envers les élèves et les enseignants, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide par **20 voix pour**

- D'approuver le versement d'un acompte sur la subvention 2013 d'un montant de 10 000 € à l'Ecole de Musique « Les Ménétriers »
- D'autoriser le Député – Maire à procéder au mandatement de cette somme dont les crédits seront inscrits au budget primitif 2013

Procès-Verbal du 21/02/2013

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIBEAUVILLE

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 21 février 2013 dans la salle rouge de l'Hôtel de Ville

- De préciser que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » de la section de fonctionnement du budget 2013
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

9. Schéma d'aménagement et de gestion des Eaux Ill - Nappe – Rhin : avis

Le SAGE ILL NAPPE RHIN a été approuvé par arrêté préfectoral le 17/01/2005. Il est désormais révisé de façon à tenir compte des évolutions législatives.

Après examen attentif des dispositions contenues dans ce document, il y a lieu de relever différents points qui vont impacter les communes :

- La mise en expertise et conformité de l'intégralité des systèmes d'assainissement et plus particulièrement la problématique de la réception des eaux de pluies – routes et chaussées communales.
- L'entretien des berges de l'Ill et autres affluents. Le Schéma propose une ouverture des bras morts, une interdiction de l'entretien des cours d'eau et autres berges. A ce stade de la procédure, une approche plus claire des impacts prévisionnels sur les zones inondables serait nécessaire pour appréhender les conséquences.
- Les zones humides. Un classement autoritaire impactera fortement le développement harmonieux des communes.

Par ailleurs, la directive nitrates du 19/12/2011 s'avère singulièrement inadaptée aux contraintes climatiques continentales de notre bassin, et impose aux éleveurs de très onéreuses mises aux normes de stockage, qui conjuguées à l'effondrement des cours du lait, les invitent à abandonner l'élevage dans de très brefs délais pour transformer les herbages aujourd'hui hydrauliquement et sanitairelement salvateurs.

Enfin, le Conseil Général du Haut – Rhin vient de transmettre à la ville, l'examen attentif qu'il a réalisé sur l'ensemble de ce schéma, et la délibération en date du 18/01/2013 par laquelle il a réservé un avis défavorable au projet.

La ville constatant que cette nouvelle directive traduit toute la méconnaissance technocratique des réalités et spécificités régionales et mérite sur de nombreux points d'être complétée,

le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'**UNANIMITE**

- De réaffirmer la nécessité de sauvegarder la ressource en eau du territoire
- De suivre la position du Conseil Général du Haut – Rhin et de rendre un avis défavorable sur ce schéma
- D'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

FIN

Les annexes sont consultables en Mairie au bureau n° 02 aux jours et heures habituels d'ouverture.